

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2023**

Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 14

Date d'envoi de la convocation : 30 mars 2023  
Date d'affichage : 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Présidente de séance : Michelle SAINTOUT, Maire**

**Présents :** Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Martine MANDÉ, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Éliane ZAKA, Danielle DA ROCHA, Patricia CÉCINAS, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Romain CERVINO, Laurie LAPOULE

**Absents excusés :**

Claude GAUZARGUES procuration à Patricia CÉCINAS, Olivier MANEIRO procuration à Thomas LASSALE, Nicolas MIQUAU procuration à Romain CERVINO, Carmen FAUCHEY, Rémi DENJEAN

**Secrétaire de séance :** Laurie LAPOULE

**DÉLIBÉRATION N° 11-04042023 :**

**OBJET : PARTICIPATION AU PROJET PÉDAGOGIQUE ÉLABORÉ PAR LE COLLÈGE PIERRE DE BELLEYME**

Michelle SAINTOUT, Maire, expose à l'assemblée que pendant plusieurs années la commune de SAINT-ESTÈPHE a participé aux projets pédagogiques élaborés par le collège Pierre de BELLEYME.

Pour 2023, le collège Pierre de BELLEYME sollicite une participation pour une sortie pédagogique au Lac d'Hourtin pour les élèves de 6<sup>ème</sup>. Le coût par élève s'élève environ à 23,00 €. Le reste à charge du collège s'élève à 7,30 € par élèves soit pour l'ensemble des élèves concernés par le projet un montant d'environ 1 102,00 €.

Le nombre d'enfants « stéphanois » participant à cette sortie est de dix. En conséquence, Michelle SAINTOUT, Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le versement d'une participation communale de 80,00 € au collège Pierre de Belleyme pour le projet de sortie pédagogie au Lac d'Hourtin.

Entendu l'exposé de Michelle SAINTOUT, Maire,

Considérant l'avis favorable des membres de la Commission Administrative et Financière en séance du 27 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants (présents et représentés) :

- **VOTE** le versement d'une participation de 80,00 € au collège Pierre de BELLEYME pour le projet de sortie pédagogique au Lac d'Hourtin pour les élèves de 6<sup>ème</sup>,
- **DIT** que la somme de 80,00 € sera imputée à l'article 65738 (autres organismes publics) du budget 2023 de la Collectivité.

<b>Votants : 17 (14 + 3 procurations)</b>		<b>Votes exprimés : 17</b>
<b>Pour : 17</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,  
Michelle SAINTOUT**




**La secrétaire de séance,  
Laurie LAPOULE**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

*Acte certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture le 07 avril 2023*

*ID Télétransmission : 033\_213303951\_20230404\_DELIBA\_4042023\_DE*

*Et de son affichage le 11 avril 2023*

*Et de sa publication sur le site Internet de la collectivité le 11 avril 2023*